

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES  
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS  
Mardi 04 février 2020 à 18h  
Bureaux du SIVAV**

**Etaient présents :**

DIDIER Jean, CHARVIN Colette, RAMBAUD Bruno, COVAREL Bernard, DERRIER Gilbert, DOMPNIER Pascal, BALMAIN Jean-Paul, BALMAIN, Bernard, PERNET Florian, DUSSUD Alain, TRUCHET Robert, BERTHIER Jean-Pierre, VAILLAUT Eric, DUPENLOUP Jacqueline, COVAREL Danielle, BONNIVARD Pierre-Yves, BORDAS Annie.

Egalement présents : Claire PINEL, Denis Chappellaz

**Absents excusés** : BALMAIN Robert, PICTON Marc, CHARVOZ Pierre-Marie

**Absents** : JANSEN-FRASSE Arnaud, VIAL Stéphane.

Secrétaire de séance : Gilbert Derrier

Le comité syndical s'est tenu dans les locaux du SIVAV à St-Jean-de-Maurienne à 18h00.

Le président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte rendu du 26 novembre 2019
- Délibération d'amortissement pour la régularisation des écritures en anomalies
- Approbation du compte de gestion 2019
- Vote du compte administratif 2019
- Affectation des résultats 2019
- Vote du budget primitif 2020
- Délibération sur les subventions, cotisations et adhésions 2020
- Délibération sur l'indemnité allouée au comptable du Trésor Public année 2019
- Délibération autorisant le recrutement d'un agent au Col de la Croix de Fer
- Délibération d'utilisation de la voiture de service
- Actualités « Activités de Pleine Nature »
  - Point d'actualités
- Actualités « Agriculture, Patrimoine, Environnement »
  - Point d'actualités
- Actualités « Hébergements touristiques et commercialisation »
  - Point d'actualités
- Questions diverses

### **1. Approbation du compte rendu du 26 novembre 2019**

**Décision : Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

### **2. Délibération d'amortissement pour la régularisation des écritures en anomalies**

Denis Chappellaz rappelle les compétences exercées par le SIVAV et les modalités de répartition des charges du syndicat entre ses communes membres et propose de traiter certaines anomalies budgétaires :

Le 26 novembre 2019, le SIVAV a prit une délibération concernant les amortissements des biens du Syndicat. Plusieurs comptes, du compte de gestion du SIVAV doivent faire l'objet d'une régularisation au titre des exercices antérieurs:

- **Compte 1311:** 52 804,41€ : reprise de subvention Etat-Europe des années 2013, 2016 et 2017
- **Compte 1313 :** 75 801,37€ : reprise de subvention Région des 2013 et 2014

Pour régulariser ces écritures, il convient de :

- Constater une charge en section d'investissement
- Constater une recette équivalente en section de fonctionnement
- Fixer une durée pour la reprise de ces subventions

Compte tenu de l'ancienneté de ces écritures et de la mise en place de l'amortissement des immobilisations, il est proposé de régulariser ces écritures sur 1 an et de prévoir les crédits correspondants au titre du budget primitif 2020.

- **Compte 2031-1:** 261 784€ : il s'agit d'écritures anciennes de plus de 20 ans, pour une part importante liées aux études concernant l'aménagement du secteur de l'Ouillon. Ces études n'ont pas donné lieu à la réalisation d'investissement. Elles doivent faire l'objet d'une reprise en section de fonctionnement.

Pour régulariser ces écritures, il convient de :

- Constater une charge en section de fonctionnement
- Constater une recette équivalente en section d'investissement
- Fixer une durée pour l'amortissement de ces études

Compte tenu du montant cumulé de ces études et de l'impact de leur amortissement sur la section de fonctionnement, il est proposé de régulariser ces écritures sur 5 ans, au titre des exercices budgétaires 2020, 2021 et 2022 et de prévoir les crédits correspondants au titre du budget primitif 2020.

**Débat : une interrogation se pose sur la durée de traitement de cette dernière anomalie : 3 ans ou 5 ans.**

**Décision : Le comité syndical valide à une majorité le mode de traitement de ces anomalies et pour la dernière, sur une durée de 5 ans.**

## PRESENTATION BUDGETAIRE

- **Compte administratif et compte de gestion**

Les deux comptes sont cohérents et présentés ci-dessous.

### FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses - €.		Recettes - €.			
011	Charges à caractère général	214 756,32	70 Produits des services	37 700,00	
012	Charges de personnel	163 297,72	73	Impôts et taxes	0,00
65	Autres charges de gestion courante	88 953,37	74	Dotations et participations	473 832,46
66	Charges financières	2 924,31	75	Autres produits de gestion courante	6 488,85
67	Charges Exceptionnelles	0,00	013	Atténuation de charges	0,00
68	Dotations aux amortissements	0	76	Produits financiers	0,00
73	Prélèvement F.P.I.C.	0	77	Produits exceptionnels	127,78
			002	Excédent antérieur reporté	259 379,94
	<b>TOTAL</b>	<b>469 931,72</b>	<b>TOTAL</b>	<b>777 529,03</b>	

**RESULTAT DE CLOTURE : 307 597,31 €**

### INVESTISSEMENT 2019

Dépenses - €.		Recettes - €.			
13	Reprise de subventions	0,00	10	Dotations (hors affectation)	12 727,76
16	Remboursement capital des emprunts	10 151,09	1068	Affectation de résultat	40 941,35
19	Différences sur réalisations d'immob.	0,00	13	Subventions d'investissement	20 256,91
20	Immobilisations incorporelles	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 105,90	19	Différences sur réalisations d'immobilis	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	21	Cessions immobilisations	0,00
26	Participations et créances	0,00	2315	Travaux en cours	29 088,00
45	Opérations pour compte de tiers	65 153,30	45	Opérations pour compte de tiers	33 301,38
001	Déficit antérieur reporté	40 941,35	001	Excédent antérieur reporté	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>129 351,64</b>	<b>TOTAL</b>	<b>136 315,40</b>	

**RESULTAT DE CLOTURE : 6 963,76 €**

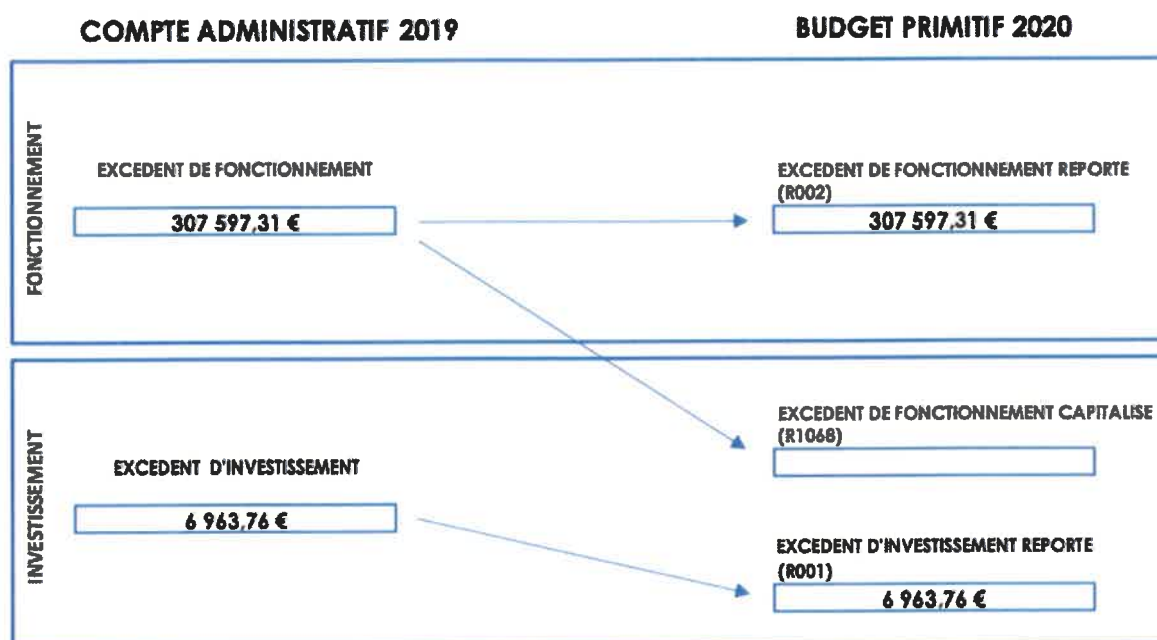
### 3. Approbation du compte de gestion 2019

Décision : le comité syndical approuve le compte de gestion 2019 tel que présenté.

### 4. Vote du compte administratif 2019

Décision : le comité syndical vote le compte administratif tel que présenté.

### 5. Affectation des résultats 2019



Décision : Le comité syndical valide à l'unanimité l'affectation des résultats tel que présenté.

### 6. Vote du budget primitif 2020

#### FONCTIONNEMENT 2020

Dépenses - €		Recettes - €			
011	Charges à caractère général	210 405,00	70 Produits des services	17 000,00	
012	Charges de personnel	192 940,00	73	Impôts et taxes	0,00
65	Autres charges de gestion courante	208 353,00	74	Dotations et participations	451 081,90
66	Charges Financières	2 600,00	75	Autres produits de gestion courante	6 403,00
67	Charges Exceptionnelles	200,00	013	Atténuation de charges	0,00
68	Dotations aux amortissements	103 000,00	76	Produits financiers	0,00
739	Prélèvement FXIC	0,00	77	Produits exceptionnels	138 000,00
022	Dépenses imprévues	16 461,57	78	Reprise sur amortissements	0,00
23	Virement à la section d'investissement	186 122,64	79	Transfert de charges	0,00
002	Déficit antérieur reporté	0,00	002	Excédent antérieur reporté	307 597,31
	<b>TOTAL</b>	<b>920 082,21</b>		<b>TOTAL</b>	<b>920 082,21</b>

## INVESTISSEMENT 2020

### Dépenses - €.

13	Reprise de subventions	138 000,00
16	Remboursement capital des emprunts	10 650,00
18	Affectation de biens	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	116 200,00
23	Immobilisations en cours	54 000,00
27	Autres immobilisations financières	119 423,02
45	Amortissement des subventions versées	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	78 975,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00
001	Déficit antérieur reporté	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>527 248,02</b>

### Recettes - €.

10	Dotations (hors affectation)	13 181,00
1068	Affectation de résultat	0,00
13	Subventions d'investissement	42 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
19	Cessions véhicules	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Installations matériel et outillage	0,00
28	Amortissement des immobilisations	103 000,00
024	Produits de cessions d'immo.	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	175 980,62
021	Virement de la section de fonctionnement	186 122,64
001	Excédent antérieur reporté	6 963,76
<b>TOTAL</b>		<b>527 248,02</b>

**Débat :** Ce budget prend en compte la demande d'Anaïs Truchet de disponibilité d'un an à compter du 01 juillet 2020, pour convenance personnelle et donc son remplacement sur la même période. Anaïs exercera le métier de libraire lors de cette disponibilité à la librairie de Saint-Jean-de-Maurienne. Le budget prend également en compte la prolongation du contrat de Thibaut Picard jusqu'à fin août et la permanence au chalet situé au col de la Croix de Fer de cet été.

Il semble que les redevances pour la SACEM soient payées à la fois par le SIVAV et par Jarrier Animation Evènement pour la caravane gourmande. Claire Pinel instruira ce sujet.  
**Décision :** Le comité syndical valide à l'unanimité le budget primitif tel que présenté.

La contribution des communes serait en conséquence la suivante :

	Population DGF 2019 et Potentiel fiscal 4 taxes 2017				Montant demandé 2020	Rappel montant 2019	Ecart / simulation de base
	Population DGF	30%	Potentiel fiscal 4 taxes	70%	DGF	DGF	
Albiez le Jeune	235	2 465	111 848	2 965	5 430 €	5 515 €	-1,5%
Albiez Montrond	1 377	14 442	895 612	23 745	38 186 €	38 194 €	0,0%
Fontcouverte la Toussuire	2 874	30 142	2 722 519	72 180	102 322 €	102 358 €	0,0%
Jarrier	760	7 971	370 220	9 815	17 786 €	17 654 €	0,8%
Saint Jean d'Arves	1 128	11 830	918 430	24 350	36 180 €	36 207 €	-0,1%
Saint Pancrace	510	5 349	260 634	6 910	12 259 €	12 261 €	0,0%
Saint Sorlin d'Arves	1 917	20 105	1 720 762	45 621	65 727 €	65 527 €	0,3%
Villarembert	2 668	27 981	2 028 515	53 781	81 762 €	81 818 €	-0,1%
<b>Communes Arvan</b>	<b>11 469</b>	<b>120 285</b>	<b>9 028 540</b>	<b>239 368</b>	<b>359 652 €</b>	<b>359 533 €</b>	<b>0,0%</b>
Saint Alban des Villards	262	2 748	665 332	17 640	20 387 €	20 347 €	0,2%
Saint Colomban des Villards	569	5 968	1 659 331	43 993	49 960 €	50 121 €	-0,3%
<b>Vallée des Villards</b>	<b>831</b>	<b>8 715</b>	<b>2 324 663</b>	<b>61 632</b>	<b>70 348 €</b>	<b>70 467 €</b>	<b>-0,2%</b>
<b>TOTAL SIVAV</b>	<b>12 300</b>	<b>129 000</b>	<b>11 353 203</b>	<b>301 000</b>	<b>438 000 €</b>	<b>438 000 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SCMA</b>					<b>11 082 €</b>	<b>10 745 €</b>	<b>3,1%</b>

## **7. Délibération sur les subventions, cotisations et adhésions 2020**

Les propositions d'affectation sont les suivantes :

- Echo des montagnes- Mairie de Saint-Colomban-des-Villards : 1 500€
- Jarrienne des Cimes : 2 500€
- Festival Celti'cimes : 4 000€
- Villards Auto 73 : 450€
- Tour Arvan-Villards : 4 800€
- Tour de l'Avenir : 55 000€
  - 25 000€ à la société Alpes Vélo
  - 30 000€ à la SARL Promo Events
- Aides aux agriculteurs (intégrant le LEADER Maurienne et la MAEC) : 5 000€
- Aides aux propriétaires particuliers pour la rénovation de leurs meublés touristiques : 111 750€

**Débat :** Bernard Covarel fait remarquer que certaines animations sont d'intérêt communautaire comme la Jarrienne des cimes et le festival Celti'cimes.

Pierre- Yves Bonnivard fait remarquer que l'arrivée finale du Tour de l'Avenir 2020 est aux Arcs et que St-Jean-d'Arves n'est qu'en avant dernière étape, ce qui interroge sur le montant de la participation du SIVAV. Le SIVAV prendra contact avec l'organisateur pour renégocier le montant de la subvention.

Jacqueline Dupenloup demande si il serait possible que le SIVAV puisse également contribuer à la course de ski alpinisme qui se déroulera dans la vallée des Villards le 1<sup>er</sup> mars 2020. Le Comité Syndical accepte cette subvention supplémentaire et Colette Charvin invite l'OT de St-Colomban de faire une demande de subvention au SIVAV pour instruction.

**Décision :** Le comité syndical valide à l'unanimité l'inscription de ces propositions de subvention au budget, sans engagement sur leur attribution en particulier sur celles d'intérêt communautaire et sur le montant de celle allouée au Tour de l'Avenir.

## **8. Délibération sur l'indemnité allouée au comptable du Trésor Public année 2019**

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal, les comptables sont autorisés à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil" au Taux 100% soit 401,86€. L'an dernier 50% avait été alloué soit 200,93€.

**Décision : Le comité syndical valide à la majorité l'indemnité allouée au comptable du Trésor Public au taux de 50%.**

### **9. Délibération autorisant le recrutement d'un agent au Col de la Croix de Fer**

Tous les ans, le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards recrute un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'accueil et l'information au chalet du Col de la Croix de Fer.

**Décision : Le comité syndical sursoit au vote de cette délibération et le renvoi après les élections.**

### **10. Délibération concernant l'utilisation de la voiture de service**

Les modalités et les limites d'utilisation du véhicule de service doivent être définis. Il est proposé:

- Une mise à disposition à l'ensemble des agents et des élus du SIVAV, ainsi que des structures partenaires sur l'intégralité de la semaine pour des besoins de service.
- Le véhicule peut être utilisé pour le trajet travail- domicile et être remis à domicile de manière exceptionnelle. (autorise un éventuel usage privé raisonnable)
- Pas d'ancienneté de permis de conduire
- Assurance tout risque souscrite
- Concernant les sanctions au code de la route, la collectivité dénoncera la personne responsable.

**Décision : Le comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.**

### **11. Actualités « Activités de Pleine Nature »**

- Point d'actualité
  - Présence au Salon du Randonneur pour la promotion du Tour des Aiguilles d'Arves, sur le stand de l'OT Hautes Vallées, en mars 2020
  - Finalisation de l'étude de positionnement des APN Belledonne : Suivi technique par le SIVAV
  - Remise à jour des supports de communications concernant les randonnées 2020
  - Finalisation de la signalétique sur les Albies et compléments
  - Suivi de l'étude d'opportunité concernant l'hébergement d'altitude à St-Alban.

### **11. Actualités « Agriculture, Patrimoine, Environnement »**

- Point d'actualité
  - Sentier des prairies fleuries de Jarrier : finalisation des contenus en cours, installation au printemps
  - Randoland des Villards : installation prévue au printemps
  - Rallye photo de St-Alban-des-Villards : production graphique en cours, installation au printemps
  - Parcours Motricité du Corbier : lancement de l'Appel d'Offre en cours, installation prévue en juin
  - Valorisation du patrimoine et des offres géo touristiques

### **12. Actualités « Hébergements touristiques et commercialisation »**

- Point d'actualité
  - Poursuite de l'action RENOVATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIR.
  - Audit Classement ministériel à renouveler d'ici juillet 2020 (par AFNOR)
  - Participation à la semaine des Propriétaires LA TOUSSUIRE – LE CORBIER.
  - Mise à jour du « Dico du Proprio » surtout le volet taxe de séjour
  - Démarrage de l'action CEREMA Foncier

### **13. Questions diverses**

Colette Charvin remercie Claire Pinel pour le travail réalisé dans la préparation du budget. L'ensemble du comité syndical remercie Gilbert Derrier pour la rédaction de l'ensemble des comptes rendus des comités syndicaux lors de ces 6 années de mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président  
Bernard COVAREL

